



Championnat de Vendée Habitable 2024

Information aux régatiers

Le Comité Départemental de Voile de Vendée organise en 2024 un Championnat de Vendée Habitable (C.V.H).

Pour cela cinq clubs ont répondu favorablement et organiseront une manche de ce championnat.

Les manches se disputeront sur une régate déjà existante ou nouvellement crée.

Le calendrier est le suivant

Le 17 mars 2024 par l'A.N.B La Vendéenne de Bourgenay

Le 14 avril 2024 par la S.R.I.N (nom à définir)

Le 11 mai 2024 par le S.N.S Critérium de Vendée (à yeu)

Le 21 juillet 2024 par le CP YEU La Homard Cup

Les 5&6 octobre 2024 par le C.V.G.V La Gilocrusienne

Classement:

Toutes les manches comptant pour le C.V.H seront disputées en une flotte, ce classement sera transmis par le club organisateur du jour au représentant du C.D.V.V en charge du classement. (classement scratch si besoin)

Le classement se fera uniquement sur le nom du voilier, le nom du skippeur sera celui porté sur le contrat OSIRIS ou ORC club.

Les voiliers seront classés, conformément au système de point à minima de l'annexe A 8 des RCV, selon le rang obtenu sur l'épreuve.





Le classement prendra en compte quatre épreuves, la plus mauvaise étant retirée.

Un voilier non inscrit ou non partant sur une épreuve comptant pour le C.V.H, sera classé DNS et marquera le nombre de points attribué par le logiciel FREG

A l'issue des épreuves comptant pour le C.V.H un voilier sera déclaré Champion de Vendée Habitable par de C.D.V .V. En cas d'égalité de point entre voiliers, le départage sera fait en utilisant la règle A8 des Règles de Course à la Voile.

Le classement sera fait par un représentant du CDVV et proclamé à l'issu de la dernière régate comptant pour le C.V.H. En cas d'annulation de la dernière épreuve le classement sera communiqué par internet.

Bonne navigation à tous et à bientôt

Pour le CDVV: le CA

Informations complémentaires Thierry MEUNIER 06 07 21 46 38 thierry.m85@gmail.com